

Image not found or type unknown



Doit on mettre mon pere qui est en fin de vie sous tutelle

Par **peru**, le **16/06/2009** à **17:17**

Bonjour, mon père qui habite à 900 km est en fin de vie. Je n'ai pas eu de contact avec lui depuis plus de 15 ans, mais je suis prêt avec mon frère et ma sœur à m'occuper des funérailles et de clôturer son appartement (il a rien de valeur et apparemment juste de quoi payer les frais d'obsèques). Ma tante veut absolument le mettre sous tutelle. En quoi ceci peut-il nous aider? merci d'avance pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **16/06/2009** à **19:00**

bonsoir, au vu de l'état de votre père une [fluo]tutelle familiale [/fluo]s'impose, prenez contact avec le Greffier en Chef du Tribunal d'instance du lieu de domicile de votre père pour une mesure de sauvegarde de justice, courage à vous, cordialement